
LE PROJET INSTITUTIONNEL DE LA MAISONNÉE

1. MODE DE STRUCTURATION

1.1. Procédures de coordination et de concertation



1.1.1. Coordination et concertation travailleurs-résidents

Partant du principe que nous ne sommes pas là pour faire à la place de la personne, pour diriger sa vie mais plutôt pour l'accompagner et l'aider, nous attachons une grande importance à sa présence et sa participation aux différentes réunions.

Réunions du secteur travail

- Réunions des résidents (une fois par mois)

Lieu d'expression collectif en lien avec les activités de journée.

- Réunions entre éducateurs (deux fois par mois)

Principalement pour échanger et « accorder ses violons » au sujet des travailleurs, développer de nouveaux projets, adapter sa manière de travailler... Elles permettent une réflexion quant à la prise en charge des personnes à handicap. C'est aussi un moment de diffusion des décisions des projets individuels. Au besoin, il est fait appel à la psychologue, à la direction.

- **Réunions d'atelier**

Elles ont lieu à la demande de l'animateur ou des personnes travaillant dans l'atelier et ont pour but de discuter de l'organisation du groupe ou de l'activité ou de régler des conflits.

Réunions du secteur hébergement

- **Réunions des résidents**

Elles constituent un véritable conseil des usagers ; ces réunions se déroulent chaque premier lundi du mois. Elles ont été mises en place afin d'établir un lieu d'expression collectif en vue de favoriser la communication entre les éducateurs et les bénéficiaires mais aussi entre les résidents eux-mêmes. Animées par deux éducateurs de l'hébergement, la participation des résidents y est obligatoire. L'objectif est d'impliquer les pensionnaires dans des prises de décisions sur des aspects de la vie institutionnelle qui les concernent. Le but est également d'informer les pensionnaires de toutes les décisions et changements qui interviennent et concernent directement le quotidien, de les sensibiliser à certains aspects de l'environnement

Ex : gestion de l'eau et de l'électricité...

- **Réunion des éducateurs (deux fois par mois)**

Elles sont destinées à régler des points d'organisation, au passage d'informations et peuvent à la demande faire l'objet d'un thème (ex. : l'hygiène). Elles permettent la mise en place de nouveaux projets au quotidien et pour le futur. Elles permettent une réflexion quant à la prise en charge des personnes à handicap. C'est aussi un moment de diffusion des décisions des projets individuels. Au besoin, il est fait appel à la psychologue, à la direction...

- **Réunions pédagogiques**

Outre les réunions de projet individuel, nous avons des réunions de cohérence pédagogique : à la demande d'un membre du personnel ou de la personne accueillie, différents intervenants se rassemblent pour trouver des solutions. Réunion gérée selon le besoin par la direction ou par la responsable pédagogique.

- **Réunions de parents**

Chaque année, nous abordons une thématique avec l'ensemble des familles ou représentants légaux. Nous abordons des sujets concernant et touchant les personnes que nous accueillons.

Ex : la sexualité, le deuil, le médical, le secteur travail et hébergement; l'évolution de la législation, la qualité de vie des résidents...

- **Réunions de direction**

Organisées, en moyenne, tous les quinze jours, elles regroupent les différents responsables de la maison (direction, sous-directrice administrative, responsables des services).

1.1.2. Concertation et coordination avec les parents

L'approche du fonctionnement familial nous semble essentielle dans toute démarche pédagogique avec les personnes accueillies. Notre lecture du fonctionnement familial nous permet de comprendre certains symptômes que présente la personne à l'intérieur de l'institution.

Dans le cadre de notre travail, il est donc important de tenir compte de cette réalité et de se donner les moyens d'intervention les plus adéquats possibles.

Notre approche du milieu familial se fait essentiellement dans le sens d'une ouverture et d'une négociation.

En plus des contacts réguliers lors des retours week-end, lors des réunions projet individuel du résident, lors de la réunion de parents annuelle, l'institution se veut réceptive à toute démarche de rencontre, c'est ainsi que nombre de parents prennent régulièrement des rendez-vous avec la direction ou directement avec les différents responsables.

Face au vieillissement de notre population et de leurs responsables légaux, aux conséquences de celui-ci, ainsi qu'aux problématiques rencontrées par rapport à la population accueillie plus récemment, nous sommes très souvent amenés à assumer un travail d'accompagnement de plus en plus prégnant avec les familles.

1.2.3. Concertation et coordination avec l'extérieur (partenaires)

L'évolution et la réalisation de la personne passent par la rencontre avec des personnes et/ou des organismes extérieurs. Depuis plusieurs années, nous mettons tout en place pour favoriser les possibilités de rencontre et d'intégration à l'extérieur de l'institution.

Il s'agit en effet d'un moyen pour la personne de faire de nouvelles expériences de vie, d'élargir son champ relationnel, d'investir de nouveaux lieux... Cette intégration dans la communauté permet aussi à la personne de confronter sa propre perception de son vécu à d'autres réalités de vie.

Les projets sont diversifiés en fonction de la demande de chacun. L'objectif et la forme de rencontre étant individualisés, il s'ensuit que nous sommes en contact et à la recherche permanente (notamment avec l'aide du Centre Culturel d'Ittre et de l'administration communale, d'autres institutions...) de milieux extrêmement variés, touchant au domaine des loisirs, à des rencontres ponctuelles ou régulières, à des séjours de plusieurs jours...

Il va sans dire que nous privilégions l'intégration sociale de la personne à handicap mental chaque fois que l'opportunité se présente (sport, expositions artistiques, vacances...). L'objectif principal étant que la personne devienne, soit ou reste un participant dans son milieu social et pour cela chaque membre du personnel, dans sa fonction (voir organigramme), doit se sentir concerné.